

# SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT LE VAUDOUE.

## REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2024 - 2025

**Ouverture de la chasse** : le dimanche 15 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; Même horaire pour tous les jours de chasse.

### **PORT DU GILET ORANGE OBLIGATOIRE TOUTE LA SAISON.**

Les jours de chasse, communale, ONF, sont inscrits dans le tableau ci-joint ouverture et de fermeture des différents gibiers et lâchers se reporter au guide pratique du chasseur de seine et marne (document officiel de la FDC 77)

**Attention : Pas de chasse** sur la communale les jours de battue ONF  
Les lundis : 4 et 25 novembre, 16 décembre 2024; 13 janvier et 10 février 2025.  
**Le Lundi 20 janvier (Chasse autorisée sur le Moulin au pigeon uniquement)**

### **Fermeture générale : le lundi 24 février 2025**

**RAPPEL** : La chasse du sanglier en individuel est limitée à 2 par jour. Tir à balle uniquement.

Pour la chasse à la bécasse, obligation de baguer l'espèce sur place.

**Les dates de fermeture des petits gibiers : voir le carnet de la FDC 77**

Les rabatteurs dont l'âge est inférieur à 14 ans sont interdits.

### **Le plan de chasse 2024/2025 : En battue uniquement.**

En communale : Contrat triennal 2023 2026 les prélèvements seront annoncés au rapport du matin. Le plan de chasse restant pour les 2 prochaines saisons

1 C2 ; 1 C1 ; 1 JCB et 35 chevreuils

En ONF pour les 2 prochaines saisons : 19 chevreuils.

Tout chasseur prélevant un cervidé devra réaliser le trophée, sachant que celui-ci restera au local de la société de chasse

**Les parkings** : 8 parkings sont à la disposition des chasseurs :

- Chemin de la crotte aux loups et du ball-trap (Hallonneau)
- Champlait
- Chemin Buisson Pouilleux, (chemin puit de pétrole)
- Chemin de la Montagne Blanche face n°17.
- Chemin de l'Europe parking du tennis
- Parking dans le Casse Bouteille
- Chemin des Rochettes

### **OUVERTURE DU PIGEON EN POSTE FIXE :**

A partir du dimanche 31 Décembre 2024, de 9h à 17h30.

**ATTENTION: Par temps de neige, appeler un garde ou un membre du bureau si la chasse est ouverte ou pas.**

## OUVERTURE DOMANIALE CHASSE PETITS GIBIERS.

**Dans le lot domaniale, les parcelles 175 et 176 (bord des pentes montagne blanche) :  
Le lundi : 11 Nov. ; 2 – 23 - 30 Déc. ; 3 et 17 Fév.**

**Les réserves** : 3 réserves existent:

- 1). Tous les bois et champs autour de la propriété de Mr BRICE.  
Sont considérées également comme réserves toutes parcelles ou terrains situés à moins de 200m des maisons bordant le village.
- 2). toute la partie gauche boisée de la côte d'Escrènes
- 3). Partie boisée entre le parking de l'Halloneau jusqu'au Haras et sortie village coté droite de la route de Boissy jusqu'aux thuyas face au lieu dit "le petit mur"

Il est interdit de tirer à moins de 200m des habitations.  
Aucun chasseur ne doit descendre de voiture avant les parkings.

La société de chasse décline toute responsabilité en cas d'infraction avec toutes chasse gardée et propriété privée .

Des sanctions seront prises pour toute infraction au règlement de la société.  
Les abus du nombre autorisé de gibiers seront sanctionnés, le bureau décidera en cas de récidive.

De même que toute infraction aux Statuts et au Règlement, les écarts de gestes ou de langage pourront être sanctionnés d'avertissement ou d'expulsion immédiate après délibération du Conseil d'Administration. Tout nouveau membre aura une période probatoire d'un an ou deux ans selon l'avis du bureau.

**Aucun véhicule ne sera toléré à l'intérieur de la chasse avant l'heure officielle.**

**SAUF CEUX AYANT DROIT**

**Tout chasseur est limité à 2 Faisans par jour de chasse et 1 lièvre par saison.  
Le Président et les gardes se laissent le droit de contrôler le coffre des véhicules**

**Les cartes à la journée en battues communale sont au prix de 50€.**

**Les cartes à la journée aux battues ONF sont au prix de 40€**

**Les cartes en individuelles les Week End de chasse : du Dimanche 5 Décembre 24  
au Dimanche 26 Janvier 25 sont à 40€**

En communale, L'invité a l'obligation d'être accompagné par l'invitant pendant l'action de chasse; un seul invité par invitant est autorisé.

Pour obtenir des cartes à la journée, appeler le Président ou son remplaçant quelques jours avant la date prévue, retrait des cartes au local de chasse.

**Pour les battues s'inscrire auprès du responsable de battue pour l'organisation, places limitées ; invités si place de disponible.**

**Documents distribués après présentation de votre permis de chasse et être à jour de votre cotisation :**

Carte de membre. Règlement intérieur saison 2024 – 2025 le tableau récapitulatif.  
Règlement battue à signer.

**Important : Les actions pour la saison suivante sont à réserver avec acompte à la fermeture de la saison en cours avant le 28 février 2025. (Sans nouvelle au 31 mars 2025 elle reviendra de droit à la société.**